



# CERTIFICAT QUALIBAT

QUALIBAT  
QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

NUMÉRO

E-E70111

VALABLE JUSQU'AU

21/05/2026

ÉDITÉ LE 04/03/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/11/2001

Raison sociale : APM PROVENCE

Forme juridique : SARL

5 RUE JULIAN GRIMAU  
ZI LA GRAND'COLLE  
13110 PORT-DE-BOUC

Capital : 10 000

Téléphone : 04 42 78 20 73

Fax : 04 42 78 75 14

RC AIX EN PROVENCE 2016B02212

Portable : 06 76 78 36 47

Siret : 439 919 051 00052

Responsabilité légale :

Code NACE : 4399B

BONNEFOND APM PROVENCE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU  
ÉG...

Numéro caisse de congés payés : 9014475

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 140708113

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 140815696

Site Internet : [www.apm-echafaudage.fr](http://www.apm-echafaudage.fr)

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

E-mail : [apm@apmsiege.fr](mailto:apm@apmsiege.fr)

Effectif moyen : 90

Tranche de classification : EFF4

Chiffre d'affaires H.T. : 16 300 000

Tranche de classification : CA8

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1413	Echafaudages (Technicité supérieure)	75	28/09/2022
Nombre total de qualifications : 1			

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.